



En exercice : 58

Présents : 43

Votants : 49

Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 11 juin 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

**Étaient Présents :**

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROQUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
/  
/  
LEPICIER René-Marc, titulaire  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
BERSON Christian, titulaire  
/  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGÉ Joseph, titulaire  
BRÉHIN Colette, titulaire  
CHANCEREL Philippe, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire  
/  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
POIRIER Bruno, suppléant  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
/  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
MADIOT Isabelle, suppléante

**Étaient excusés :** SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint Poix), BEDOUET Gérard (Saint Saturnin-du-Limet)

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELLUAU Philippe (Renazé), VALLÉE Jacky (Chérancé).

**Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER  
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT  
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand DE GUEBRIANT

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-06/269 : CULTURE**

**Séance du : 17 juin 2024**

**OBJET 2024-06/269 : CULTURE**

**SAISON CULTURELLE – TARIFS EXCEPTIONNELS SAISON SPECTACLE VIVANT 2024/2025**

Mme Edit RAGARU, Vice-présidente en charge de la Culture, rapporte au Conseil communautaire les propositions de la commission culture du 28 mai 2024 concernant deux tarifs spécifiques pour la saison spectacle vivant 2024-2025.

En avril 2025, la saison spectacle vivant organisera un temps fort autour du monde agricole avec la programmation de 2 spectacles (« Larzac ! » et « Vivantes »), sur 2 soirées, les 25 et 26 avril 2025, dans 2 fermes du territoire (sur les communes d'Athée et d'Astillé). En vue d'encourager les publics à profiter des deux soirées du temps fort, il est proposé de présenter la formule suivante : pour une place adulte achetée pour l'un des deux spectacles, application d'un tarif réduit à 10€ pour le second spectacle.

En mai 2025, la saison spectacle vivant accueillera le spectacle intitulé « Le Paradoxe de Georges » sur la commune de Saint-Quentin-les-Anges, en partenariat avec le Carré – Scène nationale de Château-Gontier-sur-Mayenne et Le Cargo – salle de spectacle à Segré. Dans ce cadre, Le Carré, Le Cargo et la Saison Spectacle vivant de la communauté de communes du Pays de Craon proposeront chacun à la vente un quota défini de places à leurs spectateurs sur les 8 représentations proposées. Il convient donc d'harmoniser les tarifs entre les 3 structures afin de ne pas favoriser ou défavoriser l'une ou l'autre.

Au regard des tarifs respectifs habituels des trois saisons, il a été proposé d'harmoniser en proposant deux tarifs uniquement (au lieu de quatre habituellement) :

1. Tarif plein : 13€ (contre 14€ habituellement pour la Saison du Pays de Craon)
2. Tarif réduit (Jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, adhérents CNAS et Cézam...) : 6€ (contre 5€, 10€ ou 12€ habituellement pour la Saison du Pays de Craon)

**Considérant les propositions précitées de la Commission Culture du 28 mai 2024,  
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10 juin 2024,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À la majorité (49 Votants)**

- ⇒ **APPROUVE** les tarifs exceptionnels tels que présentés ci-dessus pour le projet « En ferme ! » et pour le spectacle « Le paradoxe de Georges »
- ⇒ **CHARGE** le Président ou le Vice-président de toute démarche afférente

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 20 juin 2024

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Christophe LANGOUËT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024  
Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,  
**Quentin LANVIERGE**

